



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
4 août 2006
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2006

New York, 11-15 septembre

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

FNUAP – Programmes de pays et questions connexes

**Projet de descriptif de programme de pays pour l'Afrique du Sud
(2007-2010)***

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Analyse de la situation	1–6	2
II. Résultats et enseignements tirés de la coopération passée	7–12	3
III. Programme proposé.	13–19	4
IV. Gestion, suivi et évaluation du programme	20–23	7
Annexe		
Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour l'Afrique du Sud (2007-2010)		9

* La collecte et l'analyse des données nécessaires pour présenter au Conseil d'administration les renseignements les plus à jour ont retardé la parution du présent document.



I. Analyse de la situation

1. Malgré l'importante transformation opérée depuis 1994, l'Afrique du Sud demeure confrontée à des défis socioéconomiques majeurs. Le taux de chômage qui reste élevé (29 %), la pauvreté (34 % de la population vit avec moins de 2 dollars par jour), les grandes disparités de revenus (indice de Gini : 0,59) et les taux élevés d'infection par le VIH/sida sont autant de problèmes auxquels on ne trouve pas de solution. À cela s'ajoutent l'héritage de l'apartheid et de l'économie dualiste formelle/informelle, le faible niveau de compétence et les importantes disparités entre zones urbaines et zones rurales. Le Gouvernement a l'obligation constitutionnelle de garantir les droits socioéconomiques fondamentaux de ses citoyens particulièrement marginalisés, notamment dans les provinces les plus pauvres du Limpopo, du KwaZulu-Natal et du Cap oriental. Par conséquent, face à la nature multidimensionnelle du sous-développement, le Gouvernement a structuré ses ministères en cinq groupes d'activités – économie, gouvernance, justice, relations internationales et secteur social – pour assurer des prestations de services coordonnées, efficaces et intégrées.

2. *Croissance économique, investissement et emploi.* La croissance économique et l'investissement sont considérés comme les clefs pour surmonter la pauvreté. Cependant, la fourniture des services de base est faible et reste souvent en deçà des objectifs définis par le Gouvernement lui-même dans son Programme national d'action. Au cours de la période qui a suivi immédiatement l'apartheid, les programmes du Gouvernement étaient orientés vers l'emploi, l'équité et la transformation adossés à la stabilité macroéconomique et à un développement centré sur l'être humain. L'initiative en faveur d'une croissance accélérée et partagée en Afrique du Sud (ASGISA) et l'initiative conjointe en matière d'acquisition de compétences prioritaires (JIPSA) ont été lancées en 2006 dans le but de défrayer l'économie par des initiatives coordonnées dans les domaines de l'industrie, des infrastructures et du développement des compétences. L'initiative ASGISA, en particulier, est focalisée sur un développement industriel durable à forte intensité de main-d'œuvre dans les zones où sévissent une grande pauvreté et un chômage élevé, et a pour principales composantes des initiatives d'aménagement du territoire. Pour pallier une formation de capital faussée par des facteurs d'ordre racial, une loi sur l'habilitation économique des Noirs a été promulguée qui vise à constituer un socle important de propriété privée propre à mettre en branle la croissance économique.

3. *Gouvernance et administration.* Le programme de développement rural durable intégré, le programme de rénovation urbaine et le projet « Consolider » visent à remédier aux faibles moyens des gouvernements locaux ainsi qu'à la faible capacité d'absorption de la main-d'œuvre. Le document *Vision 2014* et le Programme national d'action insistent sur la nécessité de fournir des services équitables en faveur des pauvres au plan local.

4. *Justice, prévention du crime et sécurité.* Le crime, et plus particulièrement le crime perpétré à l'encontre des femmes et des enfants, et la corruption sont les deux principales menaces pesant sur le progrès économique et social de l'Afrique du Sud et contribuent également à ce que la prestation de services soit déficiente et inéquitable. Le Gouvernement s'emploie à y mettre bon ordre par une réforme du système de justice pénale afin de garantir à chacun l'exercice des droits de l'homme.

5. *Relations internationales, paix et sécurité.* L'Afrique du Sud s'applique à remplir les engagements qu'elle a contractés au titre de conventions internationales, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Les grandes priorités de politique étrangère sont la revitalisation de la Communauté de développement de l'Afrique australe, la transformation de l'Union africaine et les programmes du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), qui ont permis de développer des infrastructures régionales et de réaliser des avancées dans le domaine de l'information et de la communication, et contribué au règlement de conflits dans la région.

6. *Social.* Les efforts d'atténuation de la pauvreté déployés par le Gouvernement sont axés sur le Programme élargi de travaux publics, qui met particulièrement l'accent sur la création d'emplois pour les femmes. En même temps, le système éducatif s'efforce de combler le déficit de compétences par des programmes d'éducation formels et informels, le but étant d'aider à démarginaliser les femmes. Pour remédier à la pauvreté, au chômage et au nombre croissant d'orphelins et d'enfants vulnérables ainsi qu'aux troubles sociaux liés à la pandémie du VIH/sida, le Gouvernement étend ses réseaux de sécurité sociale, fait passer son programme de logement à la vitesse supérieure et développe des moyens de subsistance durables. L'analyse des sexospécificités dans les zones du programme est intégrée de manière à obtenir un impact plus important.

II. Résultats et enseignements tirés de la coopération passée

7. Le programme d'appui du PNUD à l'Afrique du Sud a encouragé le développement durable des ressources humaines, le développement rural intégré, l'élaboration de ripostes holistiques au problème du VIH/sida ainsi que les efforts en faveur de la réduction de la pauvreté. Il a eu un impact positif, quand bien même localisé, et plusieurs enseignements importants ont pu en être tirés. Les réalisations et les enseignements du PNUD qui s'inscrivent dans l'actuel Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et dans le cadre de coopération de pays (CCP) sont énumérés ci-après.

8. *Orientation générale.* Le travail de l'unité d'orientation et de stratégie a porté essentiellement sur la production de rapports nationaux sur le développement humain et a consisté à appuyer les efforts que le Gouvernement déploie pour tenir ses engagements au titre des OMD, y compris pour la préparation du rapport de l'Afrique du Sud de 2005 sur les OMD. Les travaux préparatoires pour les rapports nationaux sur le développement humain 2006-2007 ont commencé. Le principal enseignement que le PNUD a tiré de ses interventions passées est qu'il doit veiller à fonder sa programmation sur un partenariat constructif entre lui-même et le Gouvernement en s'inspirant des principes de l'appropriation nationale et de la responsabilité mutuelle.

9. *HIV/sida.* Le PNUD s'est efforcé de développer la capacité des leaders gouvernementaux et non gouvernementaux à comprendre la nature multidimensionnelle de la pandémie. Cependant, en opérant au niveau communautaire, dans des régions localisées, le projet a eu peu d'impact. Il a donc été redéfini en tant que programme multiaxial pour compléter une approche visant à optimiser la fourniture de services à l'échelle des systèmes. L'enseignement qu'en a tiré le PNUD est qu'il doit veiller à créer de puissants partenariats avec les trois niveaux du Gouvernement de manière à assurer un impact durable du programme.

10. *Gouvernance.* Le programme de gouvernance a proposé des stratégies de consolidation des plans de développement intégré, de soutien accru aux microentreprises et de renforcement des plans provinciaux en faveur de la croissance et du développement. Cependant, les retards administratifs, le non-alignement des plans provinciaux et locaux et les faibles niveaux de participation communautaire ont posé de grandes difficultés. Le PNUD sait désormais que la programmation doit être stratégiquement alignée sur les principales priorités du développement national, et harmonisée avec les initiatives d'autres parties prenantes au développement. L'impact limité des initiatives d'intégration régionale conduit à penser qu'une nouvelle programmation doit tenir compte du statut de l'Afrique du Sud en tant que pays à revenu moyen et de son rôle unique dans cette région.

11. *Développement durable.* Le PNUD s'est employé à élaborer, à l'intention du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), un cadre de priorités à moyen terme en matière de diversité biologique et de changement climatique. Un soutien a été apporté à l'Afrique du Sud pour la tenue du Sommet mondial pour le développement durable et pour l'élaboration d'une stratégie nationale novatrice du développement durable. S'agissant de fonds d'affectation spéciale comme le FEM, le principal enseignement pour le PNUD est qu'il devrait concevoir sa programmation de manière à résoudre les équations financières de l'offre et de la demande. Cette nouvelle orientation vise à repenser les prestations du FEM de manière à rattacher plus efficacement ses projets à la stratégie de développement durable propre au Gouvernement.

12. *Nouvelle orientation stratégique.* Le PNUD est en train de se convertir en agent d'exécution capable d'apporter un appui stratégique au développement d'une manière qui soit efficace, axée sur les résultats et orientée vers les OMD. Les changements stratégiques d'ordre programmatique et opérationnel sont notamment les suivants :

- a) Aligner les activités du PNUD sur les objectifs et priorités de développement national;
- b) Situer les programmes du PNUD dans le cadre de la création de capacités pour une croissance et une responsabilité en faveur des pauvres;
- c) Apporter un appui politique et technique à la promotion de la stratégie d'intégration régionale de l'Afrique du Sud;
- d) Renforcer le système des coordonnateurs résidents de manière à faciliter les activités conjointes des Nations Unies.

Inspirés par les OMD et la Déclaration de Paris, les programmes du PNUD sont alignés sur les cadres de développement nationaux et fondés sur les principes de l'appropriation nationale et de la responsabilité mutuelle ainsi que sur les partenariats avec le Gouvernement et les autres parties prenantes au développement.

III. Programme proposé

13. La programmation du PNUD sera fondée sur l'établissement de partenariats stratégiques pour le développement et sur une démarche consistant à faciliter l'harmonisation entre donateurs. Les objectifs du PNUAD pour 2007-2010 seront entièrement alignés sur les priorités nationales et structurées en fonction des cinq groupes d'activités du Gouvernement énoncés plus haut. Le PNUAD veillera à ce

que les principales questions transversales du PNUAD (égalité entre les sexes, droits de l'homme, développement durable, VIH/sida, recherche-développement et renforcement des capacités) soient intégrées dans toutes les activités du programme.

14. Le programme du PNUAD en Afrique du Sud a pour objectif global d'appuyer les efforts visant à ancrer la démocratie plus en profondeur au plan local, à améliorer la participation citoyenne à la prise de décisions et à renforcer les systèmes de prestations. Le PNUD soutiendra les initiatives en cours du Gouvernement par le partage de connaissances, pas le biais de pratiques exemplaires et par des démonstrations pratiques de modèles de renforcement des capacités dans les provinces identifiées comme nécessitant une intervention intensive. L'assistance portera principalement sur les cinq domaines indiqués ci-après, où l'on escompte des résultats.

A. Amélioration de la prestation de services grâce à une bonne gouvernance et au développement des capacités

15. L'objectif du PNUAD consiste à créer à tous les niveaux des capacités institutionnelles qui puissent fournir des services sociaux élémentaires de qualité, en particulier aux groupes les plus vulnérables. Le PNUD apportera son soutien à travers quatre programmes reliés entre eux qui préconiseront une prise en compte du principe d'égalité entre les sexes de manière à parvenir à l'objectif de parité hommes-femmes. Les quatre programmes viseraient à :

- a) Apporter des compétences techniques pour renforcer la planification, le suivi et l'évaluation stratégique ainsi que la capacité des gouvernements provinciaux et locaux à fournir des services sociaux efficaces;
- b) Apporter un appui technique aux gouvernements dans ses efforts pour développer les capacités de la fonction publique en matière de relations intergouvernementales;
- c) Œuvrer avec les autorités locales au renforcement des processus de gouvernance participatifs et équitables; et
- d) Promouvoir une amélioration des partenariats de manière à garantir des prestations de services efficaces grâce à la mise en valeur des ressources humaines.

B. Promouvoir le développement économique aux fins d'une croissance équitable, d'un développement durable et d'une réduction de la pauvreté au niveau local

16. L'objectif correspondant du PNUAD est de soutenir les principales recommandations du Sommet sur la croissance et le développement et l'ASGISA afin de remédier aux problèmes de l'économie dualiste. Pour renforcer les initiatives ASGISA, le PNUD apportera :

- a) Des moyens propres à renforcer les capacités macroéconomiques nationales en matière d'élaboration, de mise en œuvre et de coordination des politiques en faveur des pauvres, avec une attention particulière pour la planification fondée sur les OMD;

b) Son soutien technique à l'élaboration de politiques macro/microéconomiques en faveur des pauvres aux fins de la création d'emplois, de la réduction de la pauvreté et d'une planification axée sur les résultats;

c) Son soutien technique à la mise en œuvre d'interventions coordonnées dans la seconde économie (ou économie informelle) dans le domaine des moyens de subsistance durables;

d) Ses compétences en matière d'élaboration de politiques pour renforcer la capacité de mise en œuvre d'interventions choisies dans la première économie (ou économie formelle) dans le cadre de l'initiative ASGISA; et

e) Son appui technique pour la conservation des écosystèmes naturels afin d'assurer des moyens de subsistance durables, la croissance économique et l'atténuation de la pauvreté.

C. Promotion de services sociaux améliorés et équitables grâce à des pratiques fondées sur la connaissance

17. S'agissant de ce groupe d'activités, le PNUAD entend soutenir les interventions stratégiques du Gouvernement visant à améliorer la fourniture de services, à développer la connaissance et à développer les moyens de faciliter l'accès aux services, et réduire le niveau d'assistanat sous forme d'aides sociales. Le PNUD soutiendra les efforts du Gouvernement tendant à :

a) Mettre en œuvre les éléments clefs du Programme élargi de travaux publics;

b) Renforcer les capacités de mise en œuvre du plan global de lutte contre le VIH/sida, avec ses activités connexes;

c) Mettre en adéquation les compétences professionnelles et les besoins de l'économie;

d) Répondre à la demande croissante de logements et de services;

e) Améliorer la capacité du système de santé nationale à fournir des services de qualité;

f) Veiller à l'attribution efficace d'aides sociales, en particulier pour les femmes et les enfants.

D. Appuyer les efforts de l'Afrique du Sud tendant à promouvoir la démocratie et la bonne gouvernance par l'intégration régionale et la coopération Sud-Sud

18. L'objectif de ce groupe d'activités est de promouvoir un développement durable dans toute la région, dans le contexte des droits de l'homme et de la bonne gouvernance. Le résultat escompté par le PNUAD est d'œuvrer en faveur d'un renforcement des institutions sud-africaines et sous-régionales de manière à encourager la coopération Sud-Sud et la gouvernance globale dans une optique droits de l'homme afin de réaliser le programme de l'Afrique. Concrètement, le PNUD soutiendra les efforts visant à :

- a) Renforcer la capacité sud-africaine à faciliter les travaux de la Commission de l'Union africaine, de la Communauté de développement de l'Afrique australe et d'autres institutions orientées vers l'action;
- b) Renforcer la coopération Sud-Sud pour parer aux menaces alarmantes du VIH/sida, de la pauvreté, de l'insécurité alimentaire et de la faible capacité de gouvernance dans cette région;
- c) Faire en sorte que les grandes manifestations sportives génèrent des avantages socioéconomiques durables à long terme.

E. Renforcer les initiatives en faveur de la prévention du crime, en particulier dans le domaine de la violence à l'encontre des femmes et des enfants, par la promotion de la justice et des droits de l'homme pour tous

19. L'objectif, en l'occurrence, est de faire respecter la loi et de veiller à sa juste application pour tous en Afrique du Sud. Le résultat escompté par le PNUAD est de transformer les secteurs judiciaire et législatif et d'améliorer les compétences des services chargés de l'application de la loi de manière à mieux prévenir le crime, à garantir la justice pour tous et à renforcer les structures de prévention et de répression de la violence à l'encontre des enfants et des femmes. S'inspirant des meilleures pratiques internationales pour combattre la corruption et la violence sexiste, le PNUD :

- a) Soutiendra par ses compétences techniques les efforts que le Gouvernement déploie pour mettre en œuvre une stratégie nationale et des mesures contre la corruption;
- b) Travaillera conjointement avec d'autres institutions des Nations Unies pour soutenir les initiatives du Gouvernement visant à remédier à la violence à l'encontre des femmes et des enfants;
- c) Soutiendra les initiatives visant à renforcer le système de justice pénale ainsi que la réforme pénale.

IV. Gestion, suivi et évaluation du programme

20. Les programmes du PNUD seront exécutés sous la direction des autorités gouvernementales compétentes. Le Département des affaires étrangères (par l'intermédiaire de son groupe de travail aux Nations Unies et du groupe d'activités Relations internationales, paix et sécurité) est chargé de l'examen annuel du PNUAD, tandis que la présidence a la responsabilité de veiller à l'alignement de l'aide au développement sur les priorités nationales et les cadres de développement. Le Trésor national coordonne toute l'aide extérieure et contrôle la coordination de la partie du programme de pays du PNUD qui est exécutée par les entités nationales. Les bureaux du Premier Ministre dans les trois provinces visées sont chargés de surveiller la mise en œuvre des programmes provinciaux du PNUD.

21. La stratégie de partenariat du PNUD trouve sa dynamique dans l'Initiative Armada, qui vise à promouvoir la mobilisation et la fourniture de ressources en Afrique. Grâce à cette stratégie et à l'établissement de centres de services

spécialisés, le PNUD dispose d'une base solide pour l'exécution de projets de grande échelle et à forte intensité de ressources. PNUD-Afrique du Sud a créé une unité d'appui à la mise en œuvre, qui fournit des services dans les domaines de la finance, de l'administration du personnel et de l'acquisition aux fins de projets à grande échelle et à forte intensité de ressources et qui est également bien placée pour élaborer des partenariats stratégiques et répondre à la nécessité impérieuse pour les pouvoirs publics de fournir des services plus rapidement au niveau municipal.

22. Mettant à profit les compétences techniques de cette unité d'appui à la mise en œuvre, des conseillers techniques et stratégiques, des Volontaires des Nations Unies ainsi que des services consultatifs du centre régional de service et de l'Équipe de directeurs régionaux, le PNUD apportera un appui axé sur le développement de capacités. Par l'intermédiaire de ses réseaux mondiaux et de ses compétences techniques internes, le PNUD s'emploiera à assurer un suivi et une surveillance efficaces des programmes. Les partenariats initiés dans le cadre du cycle précédent seront consolidés, et de nouvelles possibilités de partenariat seront recherchées avec vigueur. Améliorer encore le travail d'équipe, tant sur le plan interne qu'avec les partenaires, tel sera l'un des principaux domaines prioritaires pour assurer au programme de pays du PNUD un appui adapté à sa vision, à sa mission et à ses valeurs.

23. S'appuyant sur le plan de travail annuel, et en consultation avec les services de contrepartie compétents des gouvernements nationaux, provinciaux et locaux, le PNUD veillera à ce que les décisions sur la structure budgétaire du projet, sur les questions de mise en œuvre, sur les avances de fonds ainsi que sur les stratégies de suivi et d'évaluation soient prises en temps voulu. Les institutions des Nations Unies, dont le PNUD, travailleront conjointement sur des domaines clefs du programme par l'intermédiaire des cinq nouveaux groupes thématiques du PNUAD et du groupe de travail nouvellement créé pour le suivi et l'évaluation. Le travail des groupes thématiques sera rattaché aux efforts du Gouvernement par l'intermédiaire du groupe de travail des Nations Unies, coordonné par le Département des affaires étrangères. De concert avec d'autres institutions des Nations Unies, le PNUD tiendra deux fois par an des réunions communes d'examen avec le Trésor national au cours desquelles les progrès réalisés seront mesurés et évalués par rapport au plan de travail annuel du PNUAD et du PNUD et par rapport aux résultats escomptés, indiqués dans le descriptif de programme du pays.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour l'Afrique du Sud (2007-2010)

Priorité nationale : mettre l'accent sur la mise en œuvre par l'adoption de pratiques de gestion de projets (y compris en matière de suivi et d'évaluation) et en faisant appel à des agents de développement communautaire

Résultats escomptés par le PNUAD : renforcement de la capacité institutionnelle à tous les niveaux du Gouvernement à fournir des services sociaux de base de qualité, notamment pour les groupes les plus vulnérables

Volet de programme	Résultats escomptés	Produits	Indicateurs d'exécution, points de référence et cibles	Rôle des partenaires*	Ressources par objectif (en dollars)
OMD 1, 7 Objectif du Plan de financement pluriannuel : Réalisation des OMD et réduction de la pauvreté Objectif du Plan de financement pluriannuel : L'énergie et l'environnement au service d'un développement durable	Fourniture plus efficace de services de base grâce à des capacités améliorées de gouvernance et de planification aux niveaux provincial et local	a) Renforcement de la capacité de prestation des pouvoirs publics au niveau des gouvernements provinciaux/locaux b) Appui stratégique aux initiatives ASGISA c) Appui technique au renforcement des processus de gouvernance participative dans le domaine des relations intergouvernementales d) Renforcement des partenariats communautaires/locaux/gouvernementaux pour les prestations de services	a) Amélioration de la capacité de planification des provinces, districts et municipalités en matière de prestations de services b) Participation améliorée des communautés locales à la planification d'un développement intégré fondé sur les OMD Points de référence : Retard dans la fourniture de services, faible capacité en matière de relations intergouvernementales et faible participation communautaire	DPLG, Agence allemande de coopération technique, PNUD, DPW, DBSA, IDT, DOA, société civile, DPSA, DoSD, DoH, OIT, ONU-Habitat, Département des Nations Unies pour les affaires économiques et sociales, IDASA	<i>Ressources ordinaires</i> 1 906 000 <i>Autres ressources</i> Participation du Gouvernement aux coûts : 11 000 000 Participation d'une tierce partie aux coûts : 7 700 000

Priorités nationales : améliorer la prévention du crime ainsi que la sécurité publique, renforcer le système de justice pénale, améliorer la sécurité nationale et assurer la justice pour tous

Résultats escomptés par le PNUAD : transformation du judiciaire/législatif, compétences améliorées des services chargés de l'application de la loi et réduction de la violence à l'encontre des enfants et des femmes

OMD 1, 3 Objectif du plan de financement pluriannuel : Promotion de la gouvernance démocratique	Renforcement des systèmes de prévention du crime, avec une attention particulière pour les cas de violence à l'encontre des femmes et des enfants, et pour les causes sous-jacentes de la violence sexiste	a) Appui technique renforcé pour la mise en œuvre de la stratégie nationale anticorruption b) Structures renforcées aux trois niveaux du Gouvernement pour la prévention/répression de la violence à l'encontre des femmes et des enfants	a) Initiatives communautaires renforcées pour remédier à la violence sexiste b) Stratégie nationale anticorruption renforcée Point de référence : Très nombreux cas de violence à l'encontre de femmes et d'enfants signalés	DoJ, DoSD, DoL, DoE, UNICEF, FNUAP, OIT, ONUDC, PNUD, société civile, IDASA, DoCS	<i>Ressources ordinaires</i> Néant <i>Autres ressources</i> Participation du Gouvernement aux coûts : 6 700 000 Participation d'une tierce partie aux coûts : 6 000 000
--	--	--	---	---	---

Priorités nationales : mettre en œuvre un programme conséquent de travaux publics, faciliter l'accès aux mesures de sécurité sociale, améliorer la prestation de services et réduire le niveau d'assistanat sous forme d'allocations

Résultats escomptés par le PNUAD : appui aux interventions stratégiques du Gouvernement pour améliorer la prestation de services, élargir le champ de connaissances, faciliter l'accès aux services et réduire le niveau d'assistanat sous forme d'aides sociales

OMD 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7	Environnement favorable à des services sociaux améliorés et équitables; lutte contre le VIH/sida intégrée dans les plans de développement	a) Programme élargi de travaux publics dans le secteur social/autres initiatives renforcées pour la fourniture de services sociaux b) Appui technique au DoH et au SANAC pour la mise en œuvre de la stratégie nationale contre le VIH/sida c) Appui technique et pratique aux efforts du Gouvernement pour répondre à la demande de logements et de services <i>* Voir le glossaire explicatif des abréviations et acronymes</i>	a) Composante sectorielle du Programme élargi des travaux publics renforcée b) Plan renforcé de lutte contre le VIH/sida c) Capacité renforcée de l'initiative de logement en faveur des populations (PHP)/appui à la réfection des taudis Points de référence : Programme élargi de travaux publics, programme de pays contre le VIH/sida; lenteur dans la mise en œuvre de l'initiative PHP	Programme élargi de travaux publics, DPLG, DoL, DoE, DoH, DoSD, FNUAP, UNICEF, OIT, OMS, leaders traditionnels, société civile, OSW, HAD, Union européenne, Pays-Bas <i>* Voir le glossaire explicatif des abréviations et acronymes</i>	<i>Ressources ordinaires</i> Néant <i>Autres ressources</i> Participation du Gouvernement aux coûts : 18 500 000 Participation d'une tierce partie aux coûts : 11 000 000
-------------------------	---	--	---	---	---

Priorités nationales : mettre en œuvre les recommandations du Sommet sur la croissance et le développement et de l'ASGISA; cinq pour cent des capitaux d'investissement utilisés pour des activités productives

Résultats escomptés par le PNUAD : le Gouvernement et ses partenaires bénéficient d'un appui pour mettre en œuvre les principales recommandations du Sommet sur la croissance et le développement et de l'ASGISA afin de remédier aux inégalités propres à l'économie dualiste

MDG 1, 7, 8	Développement économique accru pour une croissance équitable et pour la réduction de la pauvreté au niveau local	a) Capacités macroéconomiques nationales renforcées en matière d'élaboration, de mise en œuvre et de coordination b) Soutien et renforcement des interventions dans les première et seconde économies c) Mise en place de systèmes de conservation, de gestion et de planification d) Stratégie de mise en œuvre pour le développement de l'énergie éolienne	a) Études réalisées sur les politiques, en collaboration avec le Centre international pour l'action en faveur des pauvres Point de référence : Nécessité d'élaborer des mesures nationales de réduction de la pauvreté b) Appui stratégique à ASGISA Point de référence : Recherche sur ASGISA c) Structures de gestion, système de planification et cadres institutionnels créés pour la conservation et la promotion de la diversité biologique Point de référence : Stratégie et plan d'action adoptés pour la biodiversité nationale	La présidence, Trésor national, DoSD, StatsSA, IPC, HSRC; DEAT, SANBI, DLA, SANPARKS, DME, DoA, DWAF, DoL, NBI, WWF-SA, EWT, WF, IDASA, SAMWU, PWD, FFI, WESSA, ORI, Banque mondiale, BotSoc, BirdLife, WNHA, Wilderness Foundation, universités	<i>Ressources ordinaires</i> 100 000 <i>Autres ressources</i> Participation du Gouvernement aux coûts : 3 500 000 Participation d'une tierce partie aux coûts : 125 000 000
-------------	--	---	--	--	---

d) Politique élaborée pour le développement énergétique

Point de référence : néant

Priorités nationales : promouvoir les droits de l'homme et s'engager sur la voie du développement durable tout en s'inspirant d'une gouvernance globale collective allant dans le sens de la solidarité et des intérêts de l'Afrique

Résultats escomptés par le PNUAD : renforcement d'institutions sud-africaines/sous-régionales de sorte que la coopération Sud-Sud et la gouvernance mondiale soient encouragées dans une optique « droits de l'homme » de manière à parvenir au développement durable prévu dans le programme de l'Afrique

OMD 1 et 8	Renforcement de la démocratie et de la bonne gouvernance grâce à l'intégration régionale et à la coopération Sud-Sud	<p>a) Appui technique pour doter les institutions sud-africaines de la capacité de soutenir la Commission de l'Union africaine et d'autres institutions régionales s'occupant de l'élaboration de politiques</p> <p>b) Les efforts sud-africains pour améliorer la coopération Sud-Sud sont renforcés par un appui technique à l'élaboration des politiques</p> <p>c) Compétences techniques fournies aux institutions régionales pour un développement en faveur des pauvres</p>	<p>a) Capacité du secrétariat du NEPAD renforcée</p> <p>Point de référence : Capacité du secrétariat du NEPAD</p> <p>b) Dialogue Sud-Sud facilité</p> <p>Point de référence : Initiative IBSA</p> <p>c) Appui à la démarche pour que les résultats liés à l'organisation de la Coupe du monde en 2010 soient durables à long terme</p> <p>Point de référence : Stratégie axée sur les infrastructures pour la Coupe du monde 2010</p>	La présidence, le secrétariat du NEPAD, Département des affaires étrangères, Nations Unies	<p><i>Ressources ordinaires</i></p> <p>Néant</p> <p><i>Autres ressources</i></p> <p>Participation du Gouvernement aux coûts : 8 300 000</p> <p>Total <i>Ressources ordinaires</i> : 2 006 000</p> <p><i>Autres ressources</i> : 196 850 000</p> <p>Total général : 198 850 000</p>
------------	--	---	--	--	--

Glossaire d'abréviations et d'acronymes

BotSoc	Botanical Society of South Africa (Société de botanique sud-africaine)
DBSA	Development Bank of South Africa (Banque de développement de l'Afrique du Sud)
DEAT	Department of Environmental Affairs and Tourism (Département des affaires environnementales et du tourisme)
DFA	Department of Foreign Affairs (Département des affaires étrangères)
DLA	Department of Land Affairs (Département des affaires foncières)
DME	Department of Minerals and Energy (Département des ressources minières et de l'énergie)
DOA	Department of Agriculture (Département de l'agriculture)
DoCS	Department of Correctional Services (Département des services pénitentiaires)
DOE	Department of Education (Département de l'éducation)
DOH	Department of Health (Département de la santé)
DOJ	Department of Justice (Département de la justice)
DOL	Department of Labour (Département du travail)
DoSD	Department of Social Development (Département du développement social)
DPLG	Department of Provincial and Local Government (Département du gouvernement provincial et local)
DPSA	Department of Public Service and Administration (Département de la fonction publique et de l'administration)
DPW	Department of Public Works (Département des travaux publics)
DWAF	Department of Water Affairs and Forestry (Département des eaux et forêts)
EWT	Endangered Wildlife Trust
FFI	Fauna and Flora International
GTZ	Agence allemande de coopération technique
HAD	Housing and Development (Logement et développement)
HSRC	Human Sciences Research Council (Conseil pour la recherche en sciences sociales)
IBSA	India-Brazil-South Africa (IBAS : Inde, Brésil et Afrique du Sud)
IDASA	Institute for Democracy in South Africa (Institut pour une alternative démocratique en Afrique du Sud)
IDT	Independent Development Trust

IGR	Inter-governmental relations (Relations intergouvernementales)
ILO	Organisation internationale du Travail
IPC	International Poverty Centre (Centre international pour l'action en faveur de la pauvreté)
NBI	National Business Initiative (Initiative nationale des entreprises)
NEPAD	Nouveau Partenariat pour l'aide au développement de l'Afrique
OMS	Organisation mondiale de la santé
ORI	Coastal research (recherche côtière)
OSW	Office for the Status of Women (Bureau de la condition de la femme)
PHP	People's Housing Process (initiative de logement en faveur des populations)
PWD	People living with disability (Personnes vivant avec un handicap)
SAMWU	South African Municipal Workers Union (Syndicat sud-africains des employés municipaux)
SANBI	South Africa National Bioinformatics Institute (Institut national de bioinformatique d'Afrique du Sud)
SANPARKS	South African National Parks (Parcs nationaux sud-africains)
StatsSA	Statistics South Africa (Statistiques Afrique du Sud)
UNDESA	Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies
ONUDC	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
WESSA	Wildlife and Environment Society of South Africa
WF	The Wilderness Foundation
WHNA	Job training measure
WWF-SA	World Wildlife Fund – South Africa
